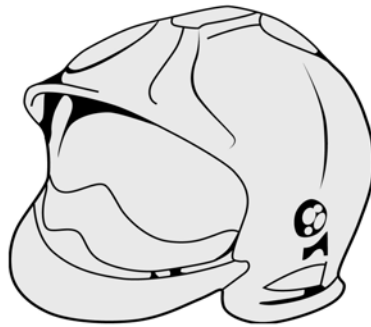


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2006-12

ANNEE 2006

Edition du 25 octobre 2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2006.12

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU DU 13 OCTOBRE 2006.....	3
Feuille de présence	3
2006 – 065 - Approbation de procès-verbal	4
2006 – 066 – Renouvellement de la convention Cofiroute.....	5
2006 – 067 – Marché 2006-012 pour des services de transport de données.....	6
2006 – 068 – Convention de formation – Service formation.....	7
2006 – 069 – Convention de formation – Service formation.....	8
2006 – 070 – Référé précontractuel : marché n° 2006-011 pour la fourniture de 17 véhicules de secours routier	9
2006 – 071 – Marché 2006-013 pour une prestation d'assistance technique, exploitation et maintenance des systèmes et réseaux.....	10
 ARRETES.....	 11
N / Réf : 2006 – 1223 : Résiliation d'engagement	12
N / Réf : 2006 – 1187 : Résiliation d'engagement	13

BUREAU DU 13 OCTOBRE 2006

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

Feuille de présence

Assistaient à la séance, avec voix délibérative :

M. Claude FAVRAT

M. Albéric de MONTGOLFIER

Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN

M. Jacky JAULNEAU

M. Jean-Pierre SIRDEY

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 octobre 2006

OBJET

2006 – 065 - Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 19 septembre 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 octobre 2006

OBJET

2006 – 066 – Renouvellement de la convention Cofiroute

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer, avec la société Cofiroute, la convention reconduite expressément relative aux modalités d'intervention des sapeurs pompiers sur le réseau autoroutier concédé, dans les conditions suivantes, à compter du 1^{er} septembre 2006 :

Interventions courantes	Coûts 2005	Coûts à/c du 01/09/06
Secours à personnes	357,00 €	362,88 €
Accidents de la circulation	450,00 €	457,41 €
Autres opérations	367,50 €	373,55 €
Interventions spécifiques		
VSAB / VSAV	103,00 €	104,70 €
Véhicules incendie	183,00 €	186,01 €
Véhicules de secours routier	135,00 €	137,22 €
VL / VLM / VTU	62,00 €	63,02 €
VPC	127,00 €	129,09 €
Autres	169,00 €	171,78 €

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.12 du : 25 octobre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 16 octobre 2006

est exécutoire à la date du : 25 octobre 2006

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 octobre 2006

OBJET

2006 – 067 – Marché 2006-012 pour des services de transport de données

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 7 juillet 2006 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 29 septembre 2006,
le bureau approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le président à signer avec France Telecom un marché d'un montant de 200 000 € HT minimum et 800 000 € HT maximum, pour des services de transport de données.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 octobre 2006

OBJET

2006 – 068 – Convention de formation – Service formation

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le règlement de la convention signée entre le SDIS d'Eure et Loir et la société Azur assurances, employant un SPV du centre de secours de Lucé, et relative au stage « caporal SPV » qui s'est déroulé du 15 au 20 mai 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 octobre 2006

OBJET

2006 – 069 – Convention de formation – Service formation

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le règlement de la convention signée entre le SDIS d'Eure et Loir et le centre hospitalier d'Etampes, employant un SPV du centre de secours de Baudreville, et relative au stage « module incendie - FIA SPV » qui s'est déroulé les 11-25 février, 4-11-18-25 mars et 1^{er}-8 avril 2006.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 octobre 2006

OBJET

2006 – 070 – Référé précontractuel : marché n° 2006-011 pour la fourniture de 17 véhicules de secours routier

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité :

- autorise monsieur le président à agir auprès du tribunal administratif dans l'affaire qui oppose la SAS TIB au SDIS,
- confie à la SCP CASADEI, cabinet d'avocats sis à Orléans, la défense des intérêts du SDIS,
- autorise monsieur le président à payer tous les frais y afférents.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 octobre 2006

OBJET

2006 – 071 – Marché 2006-013 pour une prestation d'assistance technique, exploitation et maintenance des systèmes et réseaux

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 octobre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 31 juillet 2006 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre 2006, le bureau approuve le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'autoriser le président à signer avec la société Tibco Telecom Réseau un marché d'un montant de 600 000 € TTC minimum, et 1 800 000 € TTC maximum, pour une prestation d'assistance technique, exploitation et maintenance des systèmes et réseaux.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2006 – 1223 : Résiliation d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande de résiliation d'engagement au corps départemental présentée le 22 août 2006, par monsieur Jean-François Oleksiak ;

Vu l'avis de monsieur l'officier commandant le centre de secours d'Anet ;

Vu l'avis de monsieur l'officier commandant le centre d'intervention de Bû ;

Vu l'avis du 12 septembre 2006 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - La demande de résiliation d'engagement de monsieur Jean-François Oleksiak (matricule n° 297), né le 23 mars 1948 à Plaisir (78), major de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, (centre de secours d'Anet) est acceptée à compter du 1^{er} septembre 2006. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles de ce centre à cette même date. Il conserve son engagement au centre d'intervention de Bû.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude FAVRAT

Patrick SUBRÉMON



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 12 septembre 2006

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2006 – 1187 : Résiliation d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande de résiliation d'engagement au corps départemental présentée le 7 août 2006, par monsieur Yannick Jolivet ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - La demande de résiliation d'engagement de monsieur Yannick Jolivet (matricule n° 945), né le 13 octobre 1955 à Paris 4^{ème} (75), médecin-capitaine de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, (service de santé et de secours médical, secteur de Gallardon), est acceptée à compter du 7 août 2006. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude FAVRAT

Patrick SUBRÉMON